

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 9 avril 2015

Pour le Président, le Vice-Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 2 avril 2015

Publié le 10 avril 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 71

ABSTENTION : 3

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	M. Abderrahim BAKA	M. Patrick ORSOLA
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Thierry FALCONNET	M. Philippe BELLEVILLE
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Mme Catherine VANDRIESSE	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. François HELIE	M. François REBSAMEN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Roland PONSAA	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAUPUIS
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME

Subvention 2015 à la Maison de la Justice et du Droit

La Maison de la Justice et du Droit a ouvert ses portes en avril 2004 sur la Ville de Chenôve dans le quartier du Mail. Cet équipement au rayonnement d'agglomération accueille à la fois des services du Ministère de la Justice, mais aussi des permanences d'avocats et d'huissiers, ainsi que des associations dont l'ADAVIP, le CIDFF, l'ADIL, Solidarité Femmes, ALTHEA et l'Association de Contrôle judiciaire.

Le rapport d'activité 2014 souligne que 4 564 personnes sont entrées dans la MJD, soit 160 personnes de moins qu'en 2013.

Toutefois, sur la même période, la MJD a reçu 5 053 appels, soit 1 001 de plus qu'en 2013.

A noter, une fréquentation en hausse importante, par rapport à 2013, uniquement au titre de :

- l'accès aux droits : 2 484 personnes reçues, soit plus 509 par rapport à 2013 et 7 535 interventions conduites, soit plus 1 452 eu égard à 2013 ;

Les autres activités s'établissent comme suit :

- le conciliateur de justice : 637 personnes reçues avec 215 dossiers clôturés (depuis juin 2014, sur 5 conciliateurs en fonctions auparavant, l'un a cessé son activité et n'a pas été remplacé) ;
- les contrôles judiciaires : 198 ont été conduits (forte baisse en 2013 consécutive au changement d'horaire de la MJD) ;
- la médiation familiale : 21 entretiens (chiffre en forte baisse malgré une communication systématique effectuée lors de l'accueil des visiteurs) ;
- le défenseur des droits : 192 personnes reçues pour 166 affaires, chiffre en baisse également sans explication particulière ;
- l'aide aux victimes : 126 personnes reçues contre 233 en 2013, baisse non justifiée ;
- le SPIP : le SPIP n'assurant plus de permanence sur le site, une utilisation de la MJD lui a été demandée conformément à l'article 7 de la convention constitutive.

S'agissant de l'origine géographique, la part des habitants de Dijon avoisine presque la moitié de la fréquentation de la MJD et plus de 83% des usagers sont originaires du Grand Dijon.

Un travail de communication au bénéfice de cet équipement d'agglomération s'est poursuivi en 2014, par une distribution de plaquettes aux différentes mairies et CCAS des communes du Grand Dijon en décembre.

Une convention relative à la Maison de la Justice et du Droit a été établie entre tous les partenaires, dont la Communauté urbaine du Grand Dijon et la commune de Chenôve, afin de définir les missions mais aussi les modalités de fonctionnement de cet équipement.

Les personnels nécessaires au fonctionnement relèvent du Ministère de la Justice, la commune assurant quant à elle la prise en charge des coûts de fonctionnement matériels (fluides, etc.).

Conformément aux années précédentes, un bilan financier a été établi à hauteur d'une participation financière de 50% de la Communauté urbaine du Grand Dijon sur un budget pour 2014 de 20 168,46 €.

Par conséquent, il est proposé que la Communauté urbaine du Grand Dijon apporte un soutien à la Ville de Chenôve en lui attribuant un fonds de concours de **10 084,23 €**.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'attribution de **10 084,23 €** à la Ville de Chenôve au titre du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à mandater ce concours financier ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur l'exercice budgétaire 2015.